

COMMUNE DE REMERANGLES

Réunion du **JEUDI 24 FEVRIER 2022**

L'an **deux mil vingt deux**, le 24 février **à 19 heures 00**, les membres du Conseil municipal de Rémérangles, régulièrement convoqués, le 18 février 2022, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Hubert PROOT**,

Nombre de membres en exercice : **11**

Présents : **9**

Absent :

Est élu(e) secrétaire de séance : Mr Andersen Henry

001 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire ayant quitté la séance, pour le vote du compte administratif,

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Mr Henry Andersen 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Hubert Proot, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

Donne acte de la présentation du compte administratif lequel se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Report exercice précédent		Report exercice précédent
	889 573,09 €		54 034,59 €
213 744,31 €	455 225,25 €	142 127,40 €	133 668,14 €
213 744,31 €	1 344 798,34 €	142 127,40 €	187 702,73 €

Résultat de clôture Fonctionnement :

1 131 054,03 €

Résultat de clôture Investissement

45 575,33 €

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le Conseil Municipal valide le Compte administratif et le Compte de gestion à l'unanimité.

Retour de Mr Hubert Proot, Maire

002 AFFECTATION DE RESULTAT AU BUDGET 2022

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- Compte 001, recette investissement : 45 575,33€
- Compte 003, excédent de fonctionnement : 1 131 054,03 €

003 Application de la Fongibilité des Crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses réelles de chaque section.

004 BUDGET

Le Maire Présente le budget 2022 par chapitre :

Section fonctionnement

CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES
011	Charges à caractère général	710 055,80 €
012	Charges de personnel	245 848,00 €
014	Atténuation de produits	5959,00 €
65	Autres charges de gestion courantes	60 950,39 €
66	Charges financières	1600,00 €
67	Charges exceptionnelles	4300,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	926,17 €
023	Virement à l'investissement	400 380,20 €
042	Transfert entre section	128 784,47 €
	Total des dépenses	1 558 804,03 €

CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	RECETTES
73	Impôts et taxes	299 310,00 €
74	Dotations et participations	118 673,00 €
75	Autres produits	9 767,00 €
002	Excédent reporté	1 131 054,03 €
	Total des recettes	1 558 804,03 €

Section d'investissement

CHAPITRES	OPERATION	INVESTISSEMENT	DEPENSES
16		Emprunt et dettes	12 000,00 €
20		Immobilisation incorporelles	400 000,00 €
21	11	Mairie	10 000,00 €
	14	Voirie	20 000,00 €
	12	Logement/école	10 000,00€
	515	Bâtiment communal	150 000,00 €
		Autres matériel	1 000,00 €
		Total des dépenses	603 000,00 €

CHAPITRES	INVESTISSEMENT	RECETTES
-----------	----------------	----------

10	Dotations et réserves	7 000,00 €
13	Immobilisation corporelles	21 260,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	400 380,20 €
040	Transfert entre sections	128 784,47 €
001	Excédent reporté	45 575,33 €
	Total des recettes	603 000,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le budget 2022 par chapitre.

005 Elections

Mise en place du bureau d'élections pour les présidentielles :

Pour le 10 avril 2022

Président

Assesseurs

8h00/11h20 : Mr Chuette

8h00 / 10h30 : Mr Noël / Mme Gruslet

11h20/14h40 : Mr Andersen

10h30/13h00 : Mme Vanlerberghe / Mr Lemoine

14h40/18h00 : Mr Proot Hubert

13h00/15h30 : Mr Chambeslin/ Mme Demonchy

15h30/18h00 : Mr Proot Jean-Luc/Mr Vandewalle

Pour le 24 avril 2022

Président

Assesseurs

8h00/11h20 : Mr Proot Hubert

8h00 / 10h30 : Mr Noël / Mme Demonchy

11h20/14h40 : Mr Andersen

10h30/13h00 : Mme Vanlerberghe / Mr Vandewalle

14h40/18h00 : Mr Chuette

13h00/15h30 : Mr Lemoine / Mr Proot Jean-Luc

15h30/18h00 : Mr Chambeslin / Mme Gruslet

006 Questions diverses

a) Acquisition immobilière

Le Maire explique au Conseil que la signature définitive concernant l'achat de la maison située au 10 rue Camille Dangoisse aura lieu le 25 février à 10h00 pour la somme de 79 000€

Afin de pouvoir signer la vente définitive le Maire demande au membre du conseil l'autorisation de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

b) CLECT

Le Maire explique au conseil le rôle du CLECT et demande aux membres du conseil qui souhaiteraient se présenter :

Mr Proot Hubert se propose comme titulaire
Mr Chambreslin comme suppléant

Les membres du conseil valident à l'unanimité la candidature des deux membres qui se sont présentés.

c) Secrétariat de Maire

Le Maire informe les membres du conseil de l'avancement du dossier de Mme Martin. Ils ont été convoqués le 02 février 2022 au tribunal administratif.

L'avocat est très confiant sur la suite du dossier.

d) Remplacement du maitre de l'école d'Essuiles

Mme Gruslet informe que le maitre d'Essuiles est en arrêt, il y a un remplaçant pour l'instant mais il doit bientôt arrêter.

A-t-on des informations pour la suite ?

Le Maire n'a aucune information mais va voir avec la président du SIRS.

La séance est levée à 21h00